



## Franchise d'une assurance voiture (de mon copain)

-----  
Par Visiteur

En 2008 j'ai prêté mon véhicule à un copain qui a eu un accident de voiture, je n'avais pris l'assurance avec prêt occasionnel du véhicule et maintenant il me réclame 760 euros de franchise mais dans le contrat c'est marqué que si la personne a plus de deux années de permis au moment du sinistre et qu'on peut le justifier on a pas à payer on a aucune conversation avec direct assurance car ils ont toujours raison, j'ai déjà reçu deux lettres du contentieux que faire?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

mais dans le contrat c'est marqué que si la personne a plus de deux années de permis au moment du sinistre et qu'on peut le justifier on a pas à payer on a aucune conversation avec direct assurance car ils ont toujours raison, j'ai déjà reçu deux lettres du contentieux que faire?

S'il est bien indiqué dans votre contrat que la franchise n'est pas due lorsque le conducteur a un permis de plus de deux ans d'ancienneté, et que vous détenez effectivement la preuve que le permis du conducteur avait plus de deux ans, vous n'avez pas à payer comme le prévoit l'article 1134 du Code civil.

Vous n'avez qu'à leur adresser votre argument et votre preuve par lettre recommandée AR. Si malgré cela, ils continuent à vous envoyer des courriers, laissez les faire.

Ces organismes n'hésitent pas à relancer pour avoir des paiements mais le jour où le dossier part vraiment au service contentieux, ils se mettent alors à regarder dedans et ils vont s'apercevoir qu'ils n'ont rien contre vous. Ils arrêteront alors.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

J'ai adressé tous les documents nécessaires même le numéro de téléphone de l'assurance adverse il ne veut rien savoir hier j'ai téléphoné au contentieux qui n'ont rien voulu savoir et qui m'ont dit de voir avec direct assurance pour pouvoir arrêter la procédure mais il n'y a pas de dialogue car ils me disent que j'ai tort

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai adressé tous les documents nécessaires même le numéro de téléphone de l'assurance adverse il ne veut rien savoir hier j'ai téléphoné au contentieux qui n'ont rien voulu savoir et qui m'ont dit de voir avec direct assurance pour pouvoir arrêter la procédure mais il n'y a pas de dialogue car ils me disent que j'ai tort

Laissez les faire. S'ils refusent de discuter alors que vous avez tous les éléments en main, vous n'avez aucune raison de vous inquiéter.

N'accordez aucune importance à leurs papiers et continuez de refuser de payer la franchise. Ils ne peuvent rien contre

vous.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci pour vos conseil

cordialement